

RÉUNION ORDINAIRE du Conseil du Village de Brome, tenue en personne le lundi 11 septembre 2023 à 19 h 00, à laquelle étaient présents Mesdames les conseillères Pat Panasuk et Lisa Bélanger et Messieurs les conseillers Larry Royea, Wesley Patch, Michael Allnutt et Christopher Whitehead. Tous les membres dudit conseil formant un quorum sous la présidence du maire William Miller conformément aux dispositions du Code municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière Gail Côté était présente.

Les citoyens ont la possibilité d'assister à la réunion et de poser des questions.

Il y avait 12 personnes dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Approbation et adoption du procès-verbal de la réunion du 7 août 2023
 4. Questions découlant du dernier procès-verbal
 - 4.1
 5. Rapport de l'inspecteur municipal et des routes :
 - 5.1 Sur les permis
 - 5.2 Sur les conditions des routes
 6. Première période de questions
 7. Rapports des élus
 8. Administration générale
Correspondance
 8. Administration
 - 8.1 Attribution d'un contrat - Services professionnels d'ingénierie pour la nouvelle construction de l'hôtel de ville
 - 8.2 Attribution d'un contrat – Installation d'une patinoire quatre saisons
 - 8.3 Transport adapté pour nous inc.
 - 8.4 Demande de dérogation mineure – DM 2023-003 – Lot 4 267 001 (330 ch Stagecoach)
- Reporté
 9. Administration financière
 - 9.1 Comptes à payer
 - 9.2 Comptes payer
 10. Autres affaires
 - 10.1
 11. Deuxième période de questions
 12. Ajournement de la réunion
-

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE Résolution 2023-247

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h04.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution 2023-248

Proposé par Larry Royea
Appuyé par Lisa Belanger

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

3
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 AOÛT 2023
Résolution 2023-249

Proposé par Pat Panasuk
Appuyé par Wesley Patch
ET RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la réunion du 7 août 2023 soit et est par la présente approuvé.

ADOPTÉE à l'unanimité

4
QUESTIONS DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

4.1

5
RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET DES ROUTES

5.1 Sur les permis délivrés

- Cinq (5) permis ont été délivrés en août 2023 pour une valeur totale de 166 400\$ et des revenus de 296\$

5.2 Conditions sur des routes

- La reconstruction partielle du chemin Jackson et le rechargement du chemin Patch sont terminés.

6
PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

1. On demande pourquoi la dérogation mineure n'a pas été acceptée puisque Brome Public Building a déjà payé le montant nécessaire. On mentionne également qu'un résident de Warehill a déménagé son bâtiment.

RÉPONSE (du maire Miller) : Notre inspecteur municipal attend des informations additionnelles de l'Ordre des Architectes, car les membres du CCU ont estimé qu'il y avait des documents manquants.

De plus, il est impossible de faire des comparaisons car les paramètres changent d'une dérogation à l'autre.

2. Le résident a ensuite déclaré que notre inspecteur ne lui avait jamais demandé les papiers en question.

RÉPONSE (du maire Miller) : On s'est rendu compte en discutant du dossier avec les membres du CCU qu'on avait besoin de plus d'information.

3. Un résident a fait remarquer qu'il devait enregistrer la réunion car les procès-verbaux n'ont pas documenté correctement et n'est pas disponible sur le site Internet.

RÉPONSE (du maire Miller) : Les procès-verbaux sont maintenant sur le site web ; il a été mis à jour.

7 RAPPORT DES ÉLUS

2. Le maire s'est rendu à une réunion spéciale de la MRC pour discuter des zones humides.

8 ADMINISTRATION GÉNÉRALE CORRESPONDANCE

ADMINISTRATION

8.1 ATTRIBUTION D'UN CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL L'HÔTEL DE VILLE Résolution 2023-250

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Brome loue actuellement un espace de bureau;

CONSIDÉRANT que la construction d'un nouvel hôtel de ville faisait partie du plan triennal 2022-2024 adopté en décembre 2021;

CONSIDÉRANT que cela apporterait une plus grande stabilité aux résidents et à l'administration du Village de Brome;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Christopher Whitehead

Appuyé par Wesley Patch

ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat de services professionnels en ingénierie du bâtiment du nouvel hôtel de ville à la firme FNX-Innov. FNX-Innov appuiera la municipalité en matière de mécanique du bâtiment, d'électricité du bâtiment, de structure et de génie civil;

De financer ce projet, net des remboursements de taxes, à même le fonds général de la municipalité et toute subvention applicable;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à donner toutes les instructions nécessaires et à signer tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.2
ATTRIBUTION D'UN CONTRAT – INSTALLATION D'UNE PATINOIRE QUATRE SAISONS
Résolution 2023-251

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Brome aimerait rafraîchir son seul parc municipal situé au cœur du village;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Brome a reçu la confirmation du Ministre des Affaires Municipales qu'elle est admissible à une aide financière maximale de 50 000 \$ représentant 69,4 % des dépenses admissibles pour des projets de revitalisation locale dans le cadre du Volet 4 du Fonds pour les régions et la ruralité;

EN CONSÉQUENCE
Proposé par Lisa Belanger
Appuyé par Wesley Patch
ET RÉSOLU

D'accorder à Agorasport le contrat pour l'installation d'une patinoire quatre (4) saisons qui permettra à la municipalité d'avoir des filets de basketball et de dek hockey ;

De financer ce projet, déduction faite des remboursements de taxes, la différence de 30,6 % étant prise à même le fonds général de la municipalité;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à donner toutes les instructions nécessaires et à signer tous les documents à cet effet;

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3
TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS INC.
Résolution 2023-252

Considérant que le MTQ exige que Transport adapté pour nous inc. se conforme au Programme de Subvention en Transport Adapté en ce qui a trait à la participation financière des municipalités;

Considérant que les municipalités s'engagent à contribuer à un minimum de 20% du budget d'exploitation;

Considérant que pour la Municipalité du Village de Brome la contribution initiale pour 2023 était de 1 014\$, à laquelle s'ajoute un montant de 387\$ pour un total de 1 401\$;

EN CONSÉQUENCE
Proposé par Pat Panasuk
Appuyé par Christopher Whitehead
ET RÉSOLU

D'accepter un montant supplémentaire de 387\$ pour notre quote-part 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.4
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM 2023-003 – LOT 4 267 001
(330 CH STAGECOACH)
Résolution 2023-253

Reporté à une autre réunion du conseil municipal.

9
ADMINISTRATION FINANCIÈRE

9.1
**COMPTES À PAYER
AOÛT 2023
Résolution 2023-254**

Proposé par Larry Royea
Appuyé par Lisa Belanger
ET RÉSOLU QUE

Le paiement de comptes créditeurs pour un montant de 408 730,25 \$ soit et est par la présente approuvé.

Fournisseur	Description	Montant
Benoit Jean	Entretien général	608,00
Benoit Jean	Main d'oeuvre et peinture (clôture du Parc Heritage)	596,00
Enviro Connexions	Traitement recyclage	189,60
Excavations GAL Inc	Reconstruction partielle Jackson /rechargement Patch	385 423,61
FNX Innov	Services professionnels projet chemin Jackson et Patch	2 471,97
Gestim	Inspection municipale du 23 juillet au 19 août	2 228,05
Gestim	Changement de zonage	853,69
Home Hardware	Achat des bacs (ordure et recyclage)	275,92
Infotech	Achat comptes de taxes	21,16
Mégaburo	Lecture du compteur (photocopier)	93,64
Permaroute	Réparation asphalte	7 358,40
RIGMRBM	Frais d'enfouissement	7 223,21
St Louis Judith	Mise à jour et ajouts (site web)	1 000,00
Transport adapté pour nous inc.	Montant supplémentaire quote-part 2023	387,00
TOTAL		408 730,25\$

9.2
**COMPTES PAYER
AOÛT 2023
Resolution 2023-255**

Fournisseur	Description	Montant
BCAS	Loyer et nettoyage pour le mois d'août	718,59
Belanger Lisa	Remboursement de factures (BBQ)	69,19
Benoit Jean	Contrat d'entretien d'été (juin, juillet, août, septembre)	2 828,00
CNESST	Avis de cotisation	23,44
Ent Raymond Cherrier	Collecte et transport des ordures, du recyclage et du compost	4 623,80
Rémunération mensuelle des élus	Rémunération d'août	2 039,61
Rémunération mensuelle de la directrice générale	Salaires d'août	4 704,74
Schaefer Elizabeth	Remboursement de factures (BBQ)	153,64
Thériault Dominique	Remboursement de factures (BBQ)	160,41
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		15 321,46\$

Fournisseur	Description (Prélèvements automatiques)	Montant
Cogeco	Téléphone, fax et internet	206,70
DFS Insurance	Assurance collective	464,66
Hydro Québec	Éclairage des rues	156,19
Hydro Québec	Éclairage Parc Heritage	61,39
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		888,94\$

ADOPTÉ à l'unanimité

10
AUTRES AFFAIRES

11
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

1. En raison des températures, il y a toujours une bosse au milieu de la patinoire. La nouvelle surface sera-t-elle efficace en raison des changements saisonniers?

RÉPONSE (du maire Miller): Une couche de plastique sera posée sur l'asphalte, ce qui devrait améliorer la situation et n'affectera en rien la qualité du patinage.

2. Une résidente mentionne que le ramassage des poubelles brunes une seule fois par mois n'est pas suffisant.

Il a été suggéré de laisser les poubelles ouvertes pendant les journées chaudes et ensoleillées pour tuer les asticots.

3. On demande ce que cela change d'avoir l'étude de l'architecte avant que la dérogation mineure ne soit adoptée?

La conseillère Lisa Belanger, qui est également membre du CCU, a répondu qu'un plan adéquat et un directeur général sont indispensables, surtout dans le cas d'un bâtiment public. Il n'est pas acceptable de prendre des décisions au fur et à mesure et de devoir ensuite revenir sur ces décisions.

4. Il a ensuite été demandé pourquoi le problème du manque d'information n'avait pas été mentionné plus tôt, étant donné que l'un des membres de la CCU est une architecte.

Le conseiller Wesley Patch a déclaré qu'il y a beaucoup d'informations et que personne ne peut connaître toutes les réponses. La membre du CCU ne connaissait pas l'ensemble du dossier et n'était pas en mesure de faire des commentaires.

12
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
Résolution 2023-256

Proposé par Larry Royea
Appuyé par Christopher Whitehead
ET RÉSOLU QUE :

La séance soit levée à 19h57

William Miller
Maire

Gail Côté
Directrice générale et greffière-trésorière